

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/07/2016

Date de la convocation:
28/06/2016
Date d'affichage:
29/06/2016

L' an 2016 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCHLER Annie à M. NICASTRO Gérard, MM : SCHLOSSER Charles à M. ISEL Roger, SITTER Pierrot à Mme ROTH Marie-Louise, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, OTT Alexis, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 089.2016
Vote : A la majorité
Pour : 22
Contre : 3
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

089.2016 : Adoption du pré-projet de schéma de mutualisation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-39-1,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n°2010-1563 du 16.12.2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07.08.2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 74,

Vu l'avis du conseil communautaire en date du 27.06.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, trois abstentions, décide :

- **D'approuver le projet de schéma de mutualisation du territoire Sauer-Pechelbronn, intégrant deux étapes et 4 axes de mutualisation par étape définis comme suit :**

Etape 1 : 2017-2018 :

- Etude en vue de la création d'un service commun commande publique,
- Etude en vue de l'optimisation des dépenses publiques via l'organisation de groupements de commandes,
- Etude en vue du renforcement de la banque de matériels via une ouverture à d'autres acteurs (communes-associations),
- Actions de développement touristique à l'échelle supra-intercommunale,

Etape 2 : 2019-2020 :

- Etude de mise en place d'un PLU intercommunal et de sa gestion,
 - Développement d'actions de coopération avec les territoires voisins et transfrontalier (notamment PETR),
 - Mise en place d'un comité de réflexion sur les compétences,
 - Développement du réseau des agents territoriaux en termes de compétences et de mises à dispositions.
- **De demander au président de remettre pour avis le pré-projet de schéma de mutualisation aux communes membres en leur demandant de bien vouloir se prononcer sur son contenu, en vue de son adoption définitive en conseil communautaire par délibération complémentaire.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/07/2016

Délibération exécutoire de plein droit

conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Recu en préfecture le 08/07/2016
Affiché le :
ID : 067-200013050-20160705-D_CC_089_2016-DE

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



Envoyé en préfecture le 08/07/2016

Reçu en préfecture le 08/07/2016

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 067-200013050-20160705-D_CC_089_2016-DE